

Compte rendu de la réunion du conseil de l'UFR SDL du 21 octobre 2016

Présents

Enseignants : Brigitte Garcia, Marzena Watorek, Joaquim Brandão de Carvalho, Jean Charconnet, Marie-Anne Sallandre, Ewa Lenart, Sandra Benazzo

BIATSS : François Lopez, Eva Saadat, Dominique Lacroix.

Etudiants : Anaïs Nicolas, Thomas Cieslak.

Externes : Claire Verdier, Dominique Levet

Excusés : Nadia Rabia (proc. Claire Verdier), Marie Perini (congé maternité), Isabelle Roy (idem), Ivani Fusellier (proc. Jean Charconnet), Léa Nash (proc. J. Brandão de Carvalho), Saveria Colonna.

Invités : Noam Faust (co-responsable Licence SDL), Véronique Daniau (vacation administrative)

1. Le conseil **valide à l'unanimité le compte rendu** du conseil du 17 juin.

2. Informations générales

BG informe le conseil de sa **rencontre avec le DGS** le 17 octobre. Deux points ont principalement été abordés : celui des salles et celui des dysfonctionnements du secrétariat de Master et du manque de BIATTS dans l'UFR, relativement au nombre de formations et parcours. Une aide pour le secrétariat du master a, notamment, été fortement sollicitée (cf. point 7).

3. Bilan de la rentrée

—*Le total des effectifs en SDL est de 389 inscrits, dont 164 en master.* Ce sont de bons résultats, mais on se pose la question des raisons du décalage important entre ces nombres et celui des étudiants assidus aux cours. Une réponse tient au fait que nombre d'étudiants travaillent en parallèle à leurs études. On évoque la Charte de l'étudiant salarié et MW indique que selon cette charte, l'étudiant concerné doit s'adresser à chaque enseignant, lequel a donc toute liberté pour gérer les absents à son cours. BG souligne que les enseignants doivent informer les étudiants de l'existence de cette charte, comme, d'ailleurs, de l'existence de l'année de césure.

La charte des étudiants salariés est disponible sur le site de l'UFR [<http://www.ufr-sdl.univ-paris8.fr/Espace-infos>].

—On discute ensuite de la faiblesse des effectifs dans un ou deux cours de licence. Ceci a provoqué des incidents en cette rentrée avec certains chargés de cours. **Le Conseil convient, en amont de tout recrutement d'un chargé de cours, de bien préciser à la personne concernée que son recrutement pourra être suspendu si l'EC dont elle a la charge est suivi par moins de 5 étudiants.**

—L'insuffisance d'effectifs évoquée tient en l'occurrence à la question plus large du déséquilibre constaté entre les spécialités *Acquisition et Psycholinguistique* et *Langues et Grammaire*, cette dernière ne comptant cette année que 3 étudiants en L2 et 4 en L3. Un semblable écart a été constaté l'an dernier. **BG indique que ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil ou d'une réunion dédiée, lors de laquelle il va falloir repenser la maquette de la Licence de SDL.**

—En lien avec les problèmes de salles rencontrés ce semestre, BG indique la nécessité de finaliser au plus tôt le **planning du 2nd semestre**, de façon à optimiser le choix de nos salles de cours. **Il est demandé aux responsables de département de finaliser le planning pour la**

mi-novembre, de manière à ce que tout puisse être bien contrôlé et finalisé pour fin novembre au plus tard.

4. Plans de service

Les problèmes apparus avec les **plans de service dématérialisés** devraient être réglés désormais. *Chacun doit remplir au plus vite son plan de service en ligne.* BG demande à ce que tout problème rencontré avec la nouvelle interface soit rapporté au plus tôt au secrétariat, *la date limite pour la saisie puis la validation de ces plans de service étant fin novembre.*

5. Budget

—Le dialogue budgétaire aura lieu le 4 novembre, l'arbitrage financier étant fixé à début décembre. BG informe du fait que l'un des points importants est celui relatif à la baisse catastrophique du montant de la taxe d'apprentissage, ceci posant un problème majeur pour le Parcours Interprétation LSF-français du Master SDL. Depuis deux ans, c'est l'université qui compense, pour cette formation, le manque à gagner lié à cette baisse régulière de la TA.

—A partir de maintenant, le calcul des HC se fait par année universitaire (et non plus civile) : *BG demande à ce que les besoins en heures complémentaires de chaque département lui soient communiqués au plus vite.*

6. Nomination du co-responsable de la licence SDL

Laurent Roussarie, par ailleurs en CRCT, a en effet fait savoir qu'il ne souhaitait plus assurer cette co-responsabilité. Dans les faits, c'est Noam Faust qui remplit cette tâche depuis juin dernier.

Le conseil vote à l'unanimité la nomination de Noam Faust en tant que co-responsable de la licence SdL (responsabilité partagée avec Claire Beyssade).

7. Problèmes liés la gestion administrative du master

DL, chargé de la gestion administrative des deux masters (SDL et MEEF second degré LSF) au secrétariat, reconnaît avoir des problèmes d'organisation. Véronique Daniau, qui travaille au quotidien avec lui, souligne aussi, toutefois, l'imprécision de certaines tâches et de leur assignation. Ainsi, notamment de la saisie des notes, qui incombe trop souvent à DL, ou encore du flou relatif aux interlocuteurs (jury / commission pédagogique / Apogée).

BG tient à rappeler que la saisie des notes est du ressort de chaque enseignant. On convient par ailleurs que le jury du master rencontre des problèmes spécifiques du fait de l'hétérogénéité des formations. SB rappelle également les problèmes constants avec Apogée. *Il est indiqué avec insistance que DL doit impérativement se former à Apogée.*

Il est au final décidé et voté qu'une demi-journée de fermeture supplémentaire dans la semaine sera accordée au secrétariat, de façon à optimiser le travail administratif.

Enfin, la composition de la Commission pédagogique (point suivant) est pensée de manière à ce qu'en soient membres *a minima* au moins un des responsables de chaque formation.

8. Composition des jurys de diplôme et de la commission pédagogique pour 2016-2017

Jury du Master

Présidence : Sandra Benazzo

Membres : Marzena Watorek, PR, Dylan Glynn, PR, Brigitte Garcia, PR, Florence Encrevé, MCF, Fabian Santiago, MCF, Chantal Claudel, MCF HDR, Nadia Rabia et Dominique Levet, personnalités qualifiées.

Jury de licence : identique à celui de 2015-2016

Commission pédagogique

MAS fait part de son souhait de ne plus présider la commission pédagogique.

On convient, après discussion, que la responsabilité de la (lourde) gestion des dossiers d'Etudes en France (ex Campus France) doit rester du ressort de la commission, **ceci guidant également la décision sur sa composition** :

Elena Soare (présidente), Léa Nash, Florence Encrevé, Fabián Santiago, Noam Faust, Claire Verdier, Nadia Rabia, Chantal Claudel.

Ces compositions sont validées par le Conseil, à l'unanimité.

9. Les annexes aux **Modalités de Contrôle des Connaissances** pour notre UFR sont votées à l'unanimité.

Voir document joint en annexe.

10. Campagne d'emplois 2017

—Demande d'un PRCE de LSF

BG rappelle que le contrat de MAST à mi-temps de Stéphanie Authier prend fin août 2017. LLS (et le comité consultatif) proposent qu'on substitue à ce format MAST un poste de PRCE, grâce auquel 384 heures des 742 heures de cours de LSF que comptent l'ensemble des formations pourraient être assurées (contre 80 seulement pour le MAST mi-temps). De l'avis même du SPTE, le format de MAST ne convient plus de toute façon : il est en effet structurellement quasi-impossible de trouver des candidats satisfaisant les critères requis pour être recruté comme MAST/PAST (notamment, attester en parallèle un emploi plus rémunérateur hors Paris 8).

Cette demande, qui a déjà été faite deux fois, dépend d'abord de l'université puis, *in fine*, du rectorat. Si elle venait de nouveau à être rejetée, on demanderait le renouvellement du poste de MAST.

—Fiches ATER pérennes (2)

BG et MW rappellent que le comité consultatif puis le conseil de l'UFR se sont accordés en amont de la campagne d'emplois 2016 sur le fait que les deux postes d'ATER pérennes étant affectés à l'UFR SDL et non à tel ou tel département en particulier, leur attribution à l'un ou l'autre des départements serait examinée chaque année en fonction des besoins effectifs.

Pour 2017-2018, les besoins vont dans le sens :

1°/ du maintien de l'ATER pérenne à DAL sur un profil identique à celui de l'année en cours

2°/ de l'attribution de l'autre poste ATER à LLS, la personne recrutée étant toutefois tenue d'assurer un cours relevant de LG (IEL-TD ou RGF).

Les trois fiches argumentaires (voir en annexe) sont validées à l'unanimité par le Conseil, ainsi que la décision de demander le renouvellement du poste de MAST si la demande de PRCE n'est pas acceptée.

11. Intervention de Elka Parvanova, responsable du Service Handicap

EP fait part d'un certain nombre de problèmes récurrents, tel celui des absences des étudiants sourds non signalées à temps, alors que les interprètes doivent être prévenus au plus tard à

l'avance, faute de quoi le SH doit les payer.

Ces problèmes ont donné lieu à des aménagements mis en place par la présidence et communiqués aux étudiants et aux directeurs des composantes. ***Les documents s'y référant seront mis en ligne au plus vite sur le site de l'UFR [voir <http://www.ufr-sdl.univ-paris8.fr/Espace-infos>]***

Un autre problème concerne la gestion du tiers temps majoré auquel ont droit ces étudiants, dès lors que l'aménagement les concernant le prévoit. Les créneaux prévus pour l'UFR étant de 2h30, les étudiants en tiers-temps doivent aller composer dans l'une des salles du SH, ce qui ne leur permet pas de bénéficier des précisions apportées éventuellement par l'enseignant.

Le Conseil vote le principe suivant : la durée des examens ne doit pas excéder 2h, de manière à ce que le tiers-temps tienne dans l'intervalle du créneau de 2h30.

EP informe par ailleurs du fait que le tarif des vacations d'interprétation est doublé chez SILS et Tandem (pas chez Serac) pour les prestations ayant lieu entre midi et deux. Il faut donc, autant que faire se peut, en tenir compte lors de la conception des plannings.

12. Questions diverses

Les deux membres étudiants présents font part de la nécessité de les remplacer, tous deux étant désormais en Master. Il leur est répondu que la fin de leur mandat étant proche (fin de cette année universitaire), les nouvelles élections iront en ce sens.

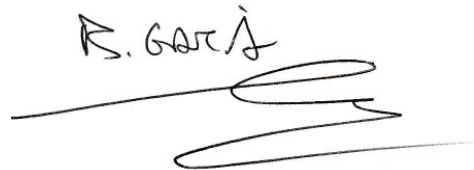
Jean Charconnet annonce son départ en détachement à compter de janvier 2017 (poste d'attaché de coopération à San Francisco).

Le conseil en conclut qu'il est indispensable de demander un support d'ATER pour 2017-2018 pour assurer le service laissé vacant.

Le conseil propose de nommer Ivani Fusellier responsable des stages de licence, en remplacement de Jean Charconnet. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, sous réserve de l'acceptation d'Ivani Fusellier.

Compte rendu rédigé par Joaquim Brandão de Carvalho et Brigitte Garcia

Brigitte Garcia
Le 23 octobre 2016

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Garcia', with a large, stylized flourish underneath.